

# Compte rendu de séance du conseil municipal

## 08 février 2021

L'an deux mille vingt et un, le 08 février, les membres du Conseil municipal de la Commune de FONTANES, se sont réunis à 20h30 à la mairie, sur la convocation qui leur a été adressée par le Maire le 1er février 2021, conformément à l'article L.2121.10 du Code général des collectivités territoriales.

### En présence de :

Roselyne VALETTE, Jean-François PLANAVERGNE, Corinne FONT, Jean-Pierre BROUQUIL, Morgane CALVET, Jean-Michel CANUT, Sébastien COIMET, Julien LEVIGNE, Dominique MACHEFERT, Christelle NAIL, Virginie SALAUN.

Corinne Font a été nommée secrétaire de séance.

### **Ordre du jour :**

Validation du compte rendu de la séance du 11 janvier 2021.

Le compte rendu est validé à l'unanimité.

### Délibérations :

#### 1. Restitution caution multi services

Madame la Maire rappelle au conseil municipal le départ de Monsieur VIEL Laurent et Madame DUBOSQ Marjorie, délégataires du Multi Services. Le contrat d'affermage a fait l'objet d'un acte de résiliation amiable chez Maître BOUZOU notaire à LALBENQUE le 23 décembre 2020.

L'état des lieux réalisé par Maître GIBERT, huissier de justice à CAHORS le 30 décembre 2020 fait l'objet de plusieurs remarques.

Madame la Maire indique à l'assemblée les principaux éléments à savoir :

- Nettoyage immédiat d'une partie des lieux afin de relouer dans des conditions sanitaires convenables,
- Nettoyage de la hotte aspirante dans la cuisine du multi services non entretenue depuis quelques années,
- Remplacement du programmateur dans la cuisine qui ne fonctionnait plus,
- Divers petits travaux (changement chasse d'eau, marche du bar réparée, volets et portes recalées etc...) ont été réalisés par l'employé communal.

A ce jour, une partie de ce nettoyage a été effectué par une société de nettoyage pour un montant de 468€ TTC.

Nous avons un devis validé pour accord travaux d'un montant de 300€ HT pour le nettoyage de la hotte dans la cuisine, qui a été réalisé la première semaine de février.

Madame la Maire précise que le coût du nettoyage est largement supérieur à la caution de 550€ retenue lors de la signature du contrat d'affermage signé le 14 juin 2011 entre la commune de Fontanes et les délégataires.

Au regard des éléments cités ci-dessus, Madame la Maire explique à l'assemblée qu'il conviendrait de ne pas rembourser la caution retenue d'un montant de 550€ et les sollicite pour avoir leur avis.

Le Conseil Municipal **décide à l'unanimité** de ne pas rembourser la caution.

## **2. Consultation architecte du 20 rue des postes**

Madame la Maire rappelle au Conseil Municipal le projet de rénovation du bâtiment du 20 rue des postes qui a fait l'objet de l'approbation d'une convention opérationnelle sur le secteur du Castelas entre l'EPF d'Occitanie, la communauté d'agglomération du Grand Cahors et la commune de Fontanes par délibération en date du 25 septembre 2018.

Elle précise que l'acquisition du bâtiment sis au 20, rue des postes s'est faite au profit de l'établissement public foncier d'Occitanie (EPF). La convention signée le 12 novembre 2018 prévoit qu'au démarrage des travaux, la cession du bâtiment à la commune se réalise dans la même période.

Elle rajoute qu'au regard de la réalisation du pré projet de faisabilité et de l'engagement de la commune à rénover le bâtiment, il est à ce jour nécessaire de procéder à une consultation auprès de plusieurs architectes pour la maîtrise d'œuvre et le suivi de l'opération.

Après ce rappel, madame la Maire propose donc de lancer une consultation relative à une mission de maîtrise d'œuvre pour la rénovation du dit bâtiment suite à la convention signée avec le SDAIL en date du 31 août 2020

(Voir délibération 2020-050).

**Délibération adoptée à l'unanimité.**

## **3. Changement de locataire appartement du haut du presbytère Saint-Cevet**

Madame la Maire informe le conseil municipal du départ de Monsieur PELRAT Sébastien, locataire actuel de l'appartement situé à l'étage de l'ancien presbytère de Saint Cevet - 5 hameau de l'église de Saint Cevet, au 18 avril prochain.

Elle propose de relouer cet appartement à madame BAFFALIE Christine qui en a fait la demande le 18 janvier 2021, afin de se rapprocher de sa maman qui a besoin de soutien familial au quotidien. Celle-ci reprendrait donc le dit appartement à compter du 19 avril 2021 dans les mêmes conditions, à savoir : **409.83** € de loyer mensuel.

**Délibération adoptée à l'unanimité.**



## **Informations ou Questions diverses :**

Madame la Maire informe l'assemblée des points suivants :

### 1- Projet de territoire 2021-2026 du Grand CAHORS – Ateliers Thématiques

Dans le cadre de la démarche active de l'élaboration du projet de territoire\_2021-2026, Madame la maire propose aux conseillers d'assister à divers ateliers organisés par le grand Cahors.

Les élus pourront pleinement contribuer à la définition de ce projet commun pour le territoire.

Les ateliers traiteront les thèmes suivants :

Habitat : Roselyne VALETTE

Patrimoine, culture : Corinne FONT

Tourisme, Agriculture et Alimentation : Jean François PLANAVERGNE ou Julien LEVIGNE

Solidarités : Virginie SALAUN

Développement économique/numérique : Jean Pierre BROUQUIL

Paysages, ressources naturelles, déchets : Corinne FONT

Sports, Santé : Virginie SALAUN

Mobilité, voirie : Sébastien COIMET

Politiques éducatives, enseignement supérieur-recherche : pas de candidat

## 2- Prévisions des dépenses d'équipements 2021 et Reste à réaliser 2020 :

Madame la Maire présente le tableau ci-joint recensant à ce jour les postes reportés pour 2021(RAR 2020) et les dépenses nouvelles pour lesquelles nous nous sommes engagés. D'autres dépenses pourront s'inscrire sous réserve que les finances de la commune le permettent. Elle informe qu'il faut prévoir à minima 50 000 € de financement pour la rénovation du bâtiment 20 rue des postes, en supposant que le budget le permette également.

Nature dépenses	Montant travaux à budgéter	Reste à réaliser – Montant au budget (report)	Subventions notifiées
Défense incendie	0	10 212,30	
Main courante – filets pare ballons	29 665,20	4500,00	DGF : 8541,00 Département : 2847,00 Région : EC
Rénovation vitrail église saint clair	0	11 245,40	DRAC : 2225,00 Département : 1335,00 Région : EC
Cession et rénovation bâtiment 20 rue des postes	(à budgéter au regard ressources BP 2021)	125 742,29	
Réparation partie mur cimetière	2 961,00		
Changement des volets au logement du haut à l'ancien presbytère de Saint Cevet	3 366,00		
Matériel informatique école	1 245,00		
Totaux	37 237,20	151 699,99	14 948,00

## 3- Débat sur les subventions accordées aux associations

Madame la Maire propose à l'assemblée de réfléchir sur le versement des subventions aux associations en 2021. Elle précise que malgré le contexte les subventions 2020 ont été versées dans leur intégralité ne pouvant présumer de l'évolution de la crise sanitaire. L'année 2020 étant une année exceptionnelle où les manifestations n'ont pas eu lieu, nous devons nous interroger sur la nécessité de verser une subvention. Cette dernière ne doit être versée que si elle est motivée par le président ou présidente du Club. Après débat, le conseil municipal s'accorde sur le fait qu'il faudra décider au cas par cas au regard des éléments transmis par les associations à fin février 2021.

## 4- Terrain constructible « le Castellas » :

L'EPF nous a confirmé qu'il était possible de vendre ou céder l'ensemble des biens au 20 rue des postes en 2 lots soit pour la commune le bâti et une partie terrain attenante et l'autre partie qui est constructible ou en zone nature, à un aménageur intéressé.

Nous avons une réunion le 23 février à ce sujet (l'EPF, propriétaire du bien, la commune et un aménageur potentiel)

## 5- Temps de travail de Thierry FRABEL (Dominique MACHEFERT- Jean Pierre BROUQUIL- Roselyne VALETTE)

Après avoir fait la liste des tâches, nous avons quantifié les heures passées sur ces dernières. 451 heures seraient à déléguer en l'absence d'autres solutions.

Une micro entreprise peut effectuer ces tâches tout en ayant la réactivité souhaité par la collectivité. Madame La maire sollicite l'assemblée afin d'avoir d'autres propositions d'entreprises susceptibles d'effectuer ces tâches afin de pouvoir comparer lors des prochaines séances.

Suite à un premier examen de l'ensemble des tâches, elle précise que certaines devront être réalisées par les conseillers municipaux et les invite à se positionner à savoir :

- ⇒ Drapeaux en berne, drapeaux aux monuments aux morts pour les commémorations (J François ou Dominique – Corinne)
- ⇒ Éclairage et décoration du village, commande sapin etc.. - Dominique MACHEFERT propose de décorer le village différemment avec des éléments qui n'ont pas un coût très élevé pour la collectivité. Ce thème sera à préparer avant la fin de l'été. Christelle NAIL se propose pour l'aider.

Madame la Maire rajoute que d'autres tâches ne pourront plus être possibles, à savoir l'aide aux associations. Une information leur sera faite le moment venu si cette solution est retenue.

Enfin, nous ferons intervenir les entreprises compétentes dans le domaine pour tout problème technique rencontré dans les logements municipaux ou l'école sauf s'il s'avère facilement réparable. Ce qui est en partie le cas à ce jour.

#### 6- Compte rendu annuel de la concession GRDF 2019

Madame la maire informe l'assemblée que le compte rendu est à leur disposition en mairie.

#### 7- Devis sur la rénovation du Christ se situant à côté de l'agence postale-mairie

Jean Pierre BROUQUIL m'a transmis un devis d'un montant de 17 000 € TTC. Malgré le coût, son état mérite que nous nous interroguions sur la réalisation des travaux à court ou moyen terme. Jean Pierre s'engage à revoir le devis avec l'artisan.

#### 8- Devis de Mr DERAMOND pour le nettoyage de la hotte/remplacement variateur

Madame la Maire informe que dans le cadre des délégations elle a signé un devis d'un montant de 786 € TTC dont le montant sera impacté sur le budget multiservice 2021. Le nettoyage et le remplacement du variateur étant indispensables pour le fonctionnement du multiservice.

Madame la Maire indique la date du prochain conseil municipal : le 8 mars 2021 à 20h20.

Madame la Maire clôt les débats, remercie les conseillers municipaux et lève la séance à 22h 10

La secrétaire de séance,  
Corinne FONT

La Maire,  
Roselyne VALETTE.